

Délibération n° 2020-42

## COMMUNE DE QUIESTEDE

→ transmettre à  
DAS. BRUP

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le trois Novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Alain TELLIER, Maire, suite à la convocation en date du 30 Octobre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M Gilles CALLEWAERT

Procurations : M Gilles CALLEWAERT a donné procuration à M Alain TELLIER

Président de séance: M. Alain TELLIER      Secrétaire de séance: Martine MUDES

#### **OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposé par la brasserie Goudale**

Une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Brasserie Goudale en vue de procéder à l'épandage du FERTIMALT (issu de son installation à Arques).

Cette enquête se déroulera du 04 novembre au 04 décembre 2020. Elle est portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affichage à la mairie d'Arques et par les mairies dont le territoire est touché. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Arques afin de recevoir les observations que peut susciter cette exploitation.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précipité, il est demandé aux communes de donner leur avis sur cette demande.

Le rapport du commissaire enquêteur sera disponible dans toutes les mairies concernées.

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale sera prise par le préfet du Pas de Calais.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent 14 avis Favorable et 1 avis défavorable.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

24 NOV. 2020

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits.**

**Pour extrait conforme.**

**Le Maire**  
**Alain TELLIER**



Certifiée exécutoire par M Alain TELLIER, Maire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture